



Lettre ouverte à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme – Ile de France

Réaction suite à la publication de la note «Doctorants, post-doctorants d'Île-de-France: quelle insertion professionnelle ?» sur le [site internet de l'IAU](#)

Paris, décembre 2010.

Madame, Monsieur,

L'étude intitulée « La population doctorale en Ile-de-France sous l'angle de l'emploi et de l'insertion professionnelle » et la note de synthèse « Doctorants, post-doctorants d'Ile-de-France : quelle insertion professionnelle ? » publiées par l'IAU ont pour objet de faire le point sur la situation professionnelle des doctorants et des docteurs en Ile-de-France. Elles analysent notamment les relations entre les jeunes chercheurs et le secteur privé. Une des principales difficultés soulevées par les auteurs tient dans leur méconnaissance respective.

Malheureusement, ces documents ne font qu'incarner les clichés qu'ils dénoncent, et contribuent ainsi à les véhiculer. Le vocabulaire utilisé par Odile Soulard et Julien Rouvrais est pour le moins désuet, si ce n'est complètement erroné, mettant en avant une grave méconnaissance des statuts des jeunes chercheurs de la part des auteurs.

Le doctorat est une expérience professionnelle de recherche comme cela est actuellement explicité dans la loi. Le doctorant est recruté pour une durée de trois ans dans le but de conduire un projet de recherche au sein d'une équipe dans un laboratoire, qu'il soit au sein d'une université, d'un organisme de recherche ou d'une entreprise. Ce recrutement s'accompagne normalement de la signature d'un contrat de travail et d'une rémunération salariale. Certes tous les doctorants ne bénéficient pas encore d'une telle rémunération pour leur activité, même s'il s'agit de la situation considérée actuellement comme la norme par tous les acteurs du doctorat à l'échelle nationale ou européenne. En témoigne l'adoption du contrat doctoral en 2009 ou encore la résorption des libéralités – des financements doctoraux sans cotisations sociales assimilé à une rémunération « au noir » – depuis le milieu des années 2000.

Cette activité professionnelle de recherche permet aux doctorants de préparer un mémoire de thèse. Une fois celui-ci défendu devant leurs pairs, les doctorants reçoivent le grade universitaire de docteur et sont alors reconnus comme des chercheurs confirmés, capables de mener seuls leurs travaux. C'est pour cette raison que les chercheurs doctorants sont aussi inscrits à l'université pendant la durée de leur doctorat. A ce titre, le terme « étudiant » semble alors applicable aux doctorants. En apparence seulement.

Les auteurs reconnaissent l'ambiguïté du statut de doctorant – salarié et étudiant – et constatent qu'il s'agit d'un frein pour leur visibilité. Nous ne pouvons que nous accorder avec ce point de vue. Les termes « étudiant » ou « élève » ne devraient pas être utilisés pour parler des doctorants car il ne font qu'induire la confusion sur leur statut et la nature de leur activité quotidienne, celle des chercheurs qu'ils sont.

La définition donnée par les auteurs des « post-doctorants » est quant à elle tout simplement scandaleuse. Les « post-doctorants » sont des docteurs, recrutés en tant que chercheurs en contrats à durée déterminée. Ils effectuent les mêmes activités que leurs collègues statutaires. Cet emploi de chercheur n'est en aucun cas un « stage complémentaire », ni une « formation prolongée » comme les auteurs le présentent, les chercheurs en question n'étant pas, pour le coup, inscrits à l'université pour obtenir un diplôme.

Evoquer les jeunes chercheurs – doctorants et docteurs recrutés en CDD – c'est parler de personnes qui exercent une activité professionnelle de recherche. C'est parler de jeunes professionnels ayant déjà un emploi. La question posée par les auteurs n'est donc pas celle de l'insertion professionnelle des docteurs, mais celle de leur poursuite de carrière, notamment au sein des entreprises privées. Parler d'insertion professionnelle pour des personnes occupant déjà un emploi est, de fait, un non-sens.

Pourquoi se montrer aussi pointilleux sur les termes employés ? Comme le constatent les auteurs de l'article, il existe des incompréhensions. Les lever nécessite en premier lieu d'utiliser des termes justes. Or, désigner les doctorants par les termes « étudiant », « Bac + 8 » ou « élève », parler de « stage » ou de « formation complémentaire » pour évoquer le métier de chercheur, c'est nier complètement ce que sont les docteurs et, surtout, ce que leur expérience professionnelle de recherche leur apporte comme compétences. Et c'est précisément ces compétences méconnues du secteur privé qui font pourtant toute l'originalité et la valeur des docteurs.

Les associations de jeunes chercheurs et de docteurs telles que la CJC, l'ANÈS et de nombreuses associations disciplinaires ou locales s'engagent pour l'utilisation d'expressions décrivant correctement la situation. Il n'existe à nos yeux que deux catégories pertinentes : les chercheurs doctorants et les docteurs. Les premiers exercent une activité professionnelle de recherche pendant trois ans. Après ces trois années, les seconds – confirmés par leurs pairs – peuvent poursuivre leur carrière de chercheur, que ce soit dans le public ou dans le privé, en France ou à l'étranger, en CDD, CDI ou sur un poste statutaire. Ils peuvent aussi décider de valoriser, dans un autre emploi, les connaissances et les compétences acquises par la pratique de l'activité de recherche et ainsi poursuivre leur carrière dans d'autres fonctions.

La lecture d'un document comme cette note de l'IAU illustre à quel point cette question est essentielle. A quel point aussi notre effort doit être soutenu et notre vigilance permanente. Si nous voulons améliorer la situation des jeunes chercheurs et la reconnaissance des docteurs dans l'ensemble du tissu socio-économique, utilisons un vocabulaire cohérent pour décrire les doctorants et les docteurs, comme un premier pas vers plus de dialogue et de compréhension.

Pour la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC), son président, Simon E.B. Thierry

Pour l'Association Nationale des Docteurs (ANÈS), sa présidente, Anne Le Séac'h

